



## Commission Régionale de l'Arbitrage Section Administrative

### PV N°6

Réunion du jeudi 27 février 2020

Participants : D. GALLETTI - Y. LE BIVIC - C.POTARD

Excusé : B. DELORME

#### INFORMATION IMPORTANTE - RAPPEL

La section rappelle aux arbitres que pour toute dé-convocation saisie dans la période allant de J-21 à J-0 (jour du match), les justificatifs liés à cette demande (certificat médical, attestation de l'employeur, etc..) doivent être envoyés à la CRA simultanément à cet enregistrement et non pas après la réception d'un avis de sanction administrative A compter de la prochaine réunion, la section ne prendra plus en compte les demandes relatives à ces situations.

### I. COURRIERS

#### 1. LIGUE

La Section prend note des extraits de décisions transmis par la Commission Régionale de Discipline lors de ses réunions des 22/01/2020, 29/01/2020, 05/02/2020 et 12/02/2020.

#### 2. DISTRICT

La Section prend note du courriel du DISTRICT 95 du 06/02/2020.

#### 3. CLUB

La Section prend note du courriel du FC MELUN du 28/01/2020, rappelle à ce club que des changements d'arbitres peuvent être opérés au dernier moment et lui demande de prévoir l'indemnisation de ces officiels.

La Section prend note du courriel du SAINT DENIS US du 10/02/2020.

#### 4. ARBITRES

La Section prend note des courriels des arbitres suivants :

- M. MASELE MUKONGA Leeroy, arbitre Ligue Stagiaire du 03/02/2020,
- M. BUITRON Alexis, arbitre JAL du 03/02/2020,
- M. NADI Mostapha, arbitre R1 Futsal du 07/02/2020,
- M. STORDEUR Thomas, arbitre Ligue Stagiaire du 10/02/2020,

- M. ROBIN Guillaume, arbitre JAF du 25/02/2020 relatif à l'encadrement des jeunes arbitres U16 lors du tournoi inter-ligue qui s'est déroulé du 18 au 20/02/2020 au CNTF de Clairefontaine. **La CRA le remercie de sa présence et de sa disponibilité lors de ces journées.**

## II. SITUATION DES EFFECTIFS

### 1. BLESSURES

**La Section prend note des courriels des arbitres suivants, leur souhaite un complet rétablissement et transmet aux Sections désignations et observations.**

- M. BEGUEDAR Hafid, arbitre R2
- M. BENCHABANE Dahmane, arbitre AR2
- M. BRIKI Idriss, arbitre R3
- M. GUILLOT Corentin, arbitre JAR
- M. NICOLAS Michel, arbitre Ligue Football Diversifié
- M. NOBLET Christophe, arbitre R2 Futsal
- M. LE GAL Simon, arbitre R2
- M. DAHGANE Samir, arbitre R3 Futsal
- M. MONMARCHE Alexandre, arbitre JAL
- M. GHEURBI Mehdi, arbitre R2
- M. DE PERETTI Damien, arbitre Ligue Candidat Assistant
- M. HOUAMED Tahar, arbitre R3
- M. NGANGA AGANOR Moise, arbitre R3
- M. BRUERE Arnaud, arbitre Candidat JAR
- Mme. GUIOSE Thais, arbitre Ligue Féminine
- M. ASKRI Riadh, arbitre R1
- M. MORIN Romain, arbitre R2
- M. ATTAF Riyad, arbitre Candidat JAR
- M. HENNI ZOURGUI Florian, arbitre JAR
- M. SIMON Victor, arbitre R2

### 2. MUTATIONS

**Dossier de M. MENORET Erwan**, demandant sa mutation en Ligue de PARIS IDF en provenance de la Ligue BOURGOGNE FRANCHE-COMTE.  
Le dossier de M. Erwan MENORET est complet.

**La Section le classe arbitre R2 pour la saison 2019/2020.**

**Dossier de M. DEMOULIN Kenzo** Arbitre JAR transmis par la Ligue LAURA pour une mutation vers la Ligue de PARIS IDF.

**La section constate que cet arbitre est désigné par la Ligue des Hauts de France depuis le début de la saison en cours et le laisse à la disposition de cette Ligue. Si une mutation de M. Kenzo DEMOULIN doit intervenir, celle-ci devra s'effectuer par l'intermédiaire de la Ligue des Hauts de France.**

**Dossier de M. GADDI Louis**, arbitre R2, demandant sa mutation en Ligue de PARIS IDF en provenance de la Ligue AUVERGNE-RHONE-ALPES.

**La Section reste dans l'attente de son dossier médical pour la saison 2019/2020.**

### 3. ANNEE SABBATIQUE

**Courriel du 27/02/2020 de M. CHOUAREF Amin, arbitre JAR** (club d'appartenance 523420 LA SALESIENNE DE PARIS) qui sollicite un congé sabbatique pour la saison 2019-2020.

Considérant la demande de congé sabbatique motivée pour raisons scolaires, la Commission lui accorde le congé sabbatique pour la saison 2019/2020.

M. CHOUAREF ne pourra pas effectuer le nombre de matchs minimum requis au statut de l'arbitrage (15 matchs). Il lui appartient de se rapprocher de la Commission avant le 15 mai 2020 afin de lui notifier ses intentions pour la saison 2020/2021.

**Transmet une copie de la présente information au club de SALESIENNE DE PARIS**

## III. COMMUNICATION AVEC LA C.R.A.

### 1. Communication règlementaire avec la C.R.A. et/ou le service Arbitrage

L'adresse Courriel à utiliser est [arbitres@paris-idf.fff.fr](mailto:arbitres@paris-idf.fff.fr)

C'est l'adresse de messagerie générique (la porte d'entrée officielle) pour toute question ou demande officielle d'un arbitre.

Une question posée à un référent reste dans le cadre de la relation arbitre / référent.

Le référent pourra s'il le juge nécessaire par la suite saisir la Commission ou le C.T.R.A.

### 2. Communication règlementaire avec les Commissions sportives (Statuts et Règlements, Discipline, Terrains, Commission Régionale d'Appel)

L'adresse Courriel à utiliser est : [rapport@paris-idf.fff.fr](mailto:rapport@paris-idf.fff.fr)

Le délai d'envoi des rapports est de 48 heures maximum après le match afin que les Commissions puissent juger avec toute la célérité possible.

Les arbitres Elite Régionale et R1 sont tenus d'établir obligatoirement leurs rapports en direct via leur application réservée "MyFFF"

### 3. Documents administratifs

Ils sont disponibles dans la rubrique " **DOCUMENT**" de votre espace **MyFFF** :

Fiche d'absence à une rencontre,

Fiche de dé convocation,

Fiche de non-paiement des indemnités d'arbitrage,

Fiche de remboursement arbitre,

Rapport d'arbitrage.

\*\*\*\*\*

**Prochaine réunion le jeudi 19 mars 2020.  
Cette information fait office de convocation.**